

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_075
Constitution d'une
servitude sur la parcelle
AR336 sise rue des
Cerisiers au profit de la
société ENEDIS

NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote

27

DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations

16 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le huit septembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Monsieur HERNANDEZ
Madame ROUIL représentée par Madame BETIZEAU
Madame LAPEYRADE TISON représentée par Monsieur MOREL

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame RENOULEAU

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité,

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LA PARCELLE AR 336 DU
DOMAINE PRIVE COMMUNAL, SISE RUE DES CERISIERS, AU
PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS**

Madame ADOLPHE, adjointe, expose au conseil municipal la constitution d'une servitude sur la parcelle AR 336, appartenant au domaine privé communal, sise rue des Cerisiers, afin de permettre à la société ENEDIS de mener une étude concernant l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique dans le secteur de la « Grande Pièce ».

Après présentation du projet de convention de servitude et du plan d'implantation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la constitution d'une servitude sur la parcelle du domaine privé communal, cadastrée AR 336, au profit de la société ENEDIS selon les modalités de la convention jointe,
- D'AUTORISER la société ENEDIS à exploiter les droits mentionnés dans ladite convention,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 15 septembre 2022

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA